

Version 100

Parution : 13/03/2026

Version précédente [Version 99](#)

Cotisation FSIA Association Mutualisation du Coût Inaptitude

Le 1er juillet 2025, les partenaires sociaux de la région Nouvelle-Aquitaine ont signé un accord pour créer un fonds de solidarité financière destiné à mutualiser le coût d'un licenciement pour inaptitude professionnelle d'un salarié.

Cet accord instaure une cotisation patronale obligatoire. Cette cotisation de 0,2% de la masse des salaires soumis à cotisations sociales, sera à déclarer et à verser via la DSN et/ou le TESA selon votre mode déclaratif, auprès de la MSA Sud Aquitaine qui a reçu délégation des partenaires sociaux à partir du 01/01/2026.

La cotisation est conditionnée à une ancienneté des salariés dans l'établissement: elle est appelée au 1er jour du mois au cours duquel l'ancienneté est acquise. *Exemple: un salarié embauché le 15/01/2026 acquiert ses 6 mois d'ancienneté le 15/07/2026 et commence à cotiser à partir du 01/07/2026.*

Ne relèvent pas de cet accord : CDI intérimaire, salarié apprenti, contrat de professionnalisation et mandataires sociaux.

Les rubriques BC_FSIA (base de cotisation) et FSIA (cotisation) ont été créées).

La base de cotisation inclut un test sur la date d'embauche afin de déterminer si la cotisation est due.

BC_FSIA

```
declarer(EMB6)
affecter(Emb6;
      si (CONSTANTE( CONTRAT. MOIS_EMBAUCHE )>6)
      alors
      ((CONSTANTE( CONTRAT. ANNEE_EMBAUCHE )+1)*100+CONSTANTE( CONTRAT. MOIS_EMBAUCHE) - 6)
```

```
sinon ( CONSTANTE( CONTRAT. ANNEE_EмбаUCHE) *100+CONSTANTE( CONTRAT. MOIS_EмбаUCHE) +6)
)
si ( ONSTANTE( GENERAL. ANNEE_PAYE) *100+CONSTANTE( GENERAL. MOIS_PAYE) >=: emb6)
alors ([ BC_BRUT_URSAFF. MONTANT])
sinon ( 0)
```

Il convient d'ajouter cette cotisation dans les régimes concerné avec le code cotisation 101.

Code base assujettie 03, ne pas ajouter l'assiette.

Il est ensuite nécessaire d'effectuer les régularisations nécessaires puisque la cotisation est due au 01/01/2026.

En revanche, il sera nécessaire pour ces régularisations de sélectionner manuellement les salariés concernés

Revision #4

Created 25 March 2026 14:37:51 by Valéry HUMEZ

Updated 26 March 2026 23:15:02 by Valéry HUMEZ